

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
VERSANT DE L'HUVEAUNE

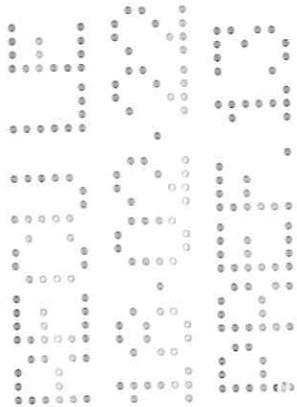
EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 15



**PRESENTS :** Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLE et Aicha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Ollivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

**POUVOIR :** De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

**EXCUSES :** Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

#### DELIBERATION N°9

**OBJET :** Attribution d'une subvention à l'association « Citoyens de la Terre » pour le projet « Symbiose Vallée » sur la période de février à août 2022 dans le cadre de la phase 2 du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune en réponse opérationnelle à l'action E.3.2 : les rencontres du bassin versant de l'Huveaune

Monsieur le Président rapporte :

Pour la seconde phase du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, le SMBVH est maître d'ouvrage de l'ensemble des actions relatives à la déclinaison opérationnelle de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation (ISEF). Pour leur déploiement, le SMBVH s'appuie sur des structures tierces selon les modalités de mise en œuvre défini au contrat : passation de marché public, conventionnement de prestation suite aux appels à projets ISEF du SMBVH et subventionnement de projets ponctuels d'acteurs associatifs labellisés ISEF.

En 2022, le SMBVH a programmé un nouvel appel à projets visant à déployer des projets associatifs répondant aux enjeux du Contrat de Rivière, au Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et à la stratégie ISEF dès le mois de septembre 2022 et jusqu'à la clôture de ce premier Contrat de Rivière, concomitant avec le

calendrier de la première phase de mise en œuvre du PAPI. Parmi les volets prioritaires à développer dès 2022 dans le cadre de l'ISEF, figure l'enrichissement et le déploiement de projets innovants à destination du grand public et des acteurs économiques du territoire.

Depuis un peu plus d'un an, le SMBVH échange régulièrement sur le plan technique avec l'association « Citoyens de la Terre », agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, et a participé à plusieurs ateliers de travail et visites de terrain. La raison d'être de cette association est d'accompagner la transition écologique, économique et solidaire sur les territoires. L'association « Citoyens de la Terre » a notamment présenté au SMBVH mais également à la Ville de Marseille et à la Métropole AMP son projet « Symbiose vallée », proposant l'animation et le suivi d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale de la basse vallée de l'Huveaune. Plusieurs ateliers ont été animés courant 2021 avec les acteurs économiques concernés et le thème des milieux aquatiques et de ses enjeux (inondation, qualité, déchets, entretien, etc.) était à l'ordre du jour de ces échanges de construction du projet. En 2022, à travers ce projet, l'association « Citoyens de la Terre » prévoit de mobiliser, sensibiliser et de former les entreprises du territoire aux enjeux GEMAPI de la basse vallée de l'Huveaune et de mettre en valeur l'Huveaune via un projet local sur le terrain.

Le projet « Symbiose Vallée » se professionnalise et pour ce faire, l'association « Citoyens de la Terre » sollicite, au-delà du partenariat technique déjà en place, le soutien financier du SMBVH. Courant 2022, ce projet fera l'objet d'une analyse dans sa globalité dans le cadre de l'appel à projets ISEF prévu. La demande de subvention reçue début d'année 2022, objet de la présente délibération, concerne la période de février à août 2022 ; il s'agit de permettre financièrement la réalisation de premières étapes du projet « Symbiose Vallée » dès ce premier semestre 2022.

#### VU

- La délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,
- La délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation (ISEF),
- La délibération n°17 du 19 avril 2019 du SMBVH visant au déploiement des projets ISEF et des actions cadres en phase 2 du Contrat de Rivière,
- La délibération n°3 du 5 décembre 2019 du SMBVH approuvant le projet de phase 2 de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et le programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVH,
- La délibération n°6 du 5 décembre 2019 du SMBVH approuvant les principes de mise en œuvre, par le biais de conventions, de la part externalisée du volet ISEF en seconde phase du Contrat de Rivière,
- Le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association « Citoyens de la Terre » le 21 janvier 2022

#### CONSIDERANT

- La stratégie ISEF à l'appui du Contrat de Rivière,
- L'enjeu prioritaire de développer des projets ISEF à destination du grand public et des acteurs économiques,
- Les modalités de mise en œuvre de la stratégie ISEF en phase 2 du Contrat de Rivière,
- Le travail conséquent de concertation et d'accompagnement des associations dans leurs actions servant le projet de territoire,
- Le plan d'actions de phase 2 de Contrat de Rivière, approuvé lors du Comité de Rivière du 26 juin 2019,
- La collaboration technique installée entre le SMBVH et l'association « Citoyens de la Terre »,
- Que le projet « Symbiose Vallée » a suivi le protocole de labellisation ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre Syndicat,
- La demande de l'association au SMBVH s'élevant à 11% (10 000€) du montant total du projet (89 663€),

- La pertinence d'un appui financier et d'un accompagnement et suivi technique des premières étapes du projet « Symbiose Vallée » dans la perspective d'une candidature de l'association à l'appel à projets à l'appel à projets 2022 du SMBVH,
- L'avis favorable du bureau du SMBVH,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 6000 euros à l'association « Citoyens de la Terre » pour les étapes du projet « Symbiose Vallée » réalisées entre février et août 2022.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Président,

**DELIBERE :**

**ARTICLE 1 :** ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 6 000€ à l'association « Citoyens de la Terre » pour le projet « Symbiose Vallée », à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au budget 2022.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la Publication le

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Jean-Jacques COULOMB**  
Président du Syndicat Mixte  
du Bassin Versant de l'Huveaune

